

On voit par ce tableau les progrès réalisés depuis treize ans. Le nombre de banques faisant rapport a augmenté de 91 en 1915 à 159 en 1927, le nombre de membres, de 23,614 à 41,365, le nombre de déposants, de 13,696 à 40,753, le nombre d'emprunteurs, de 6,728 à 11,754, le nombre de prêts, de 8,983 à 16,832 le montant étant de \$1,483,160 à \$4,778,761 et les profits réalisés, de \$89,893 à \$537,294.

Sous-section 3.—Coopératives de production¹.

Les principales organisations de coopératives de producteurs canadiens, ainsi qu'il en résulte de l'étude publiée dans l'Annuaire de 1925, ont essentiellement pour objet la vente de produits agricoles. Elles rangent sous leur bannière les producteurs de grain des Provinces des Prairies, les fermiers d'Ontario et Québec et les producteurs de fruits et de légumes de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie Britannique. Les plus importantes d'entre elles sont celles des producteurs de grain des Provinces des Prairies.

Les cartels du blé.—L'Annuaire du Canada de 1925, pages 720-722, donne les détails de la formation des cartels du blé dans les Provinces des Prairies. Les chiffres suivants montrant la récente augmentation du nombre de leurs membres et le volume des opérations sont contenues dans le tableau ci-dessous:

24.—Cartel du blé des Provinces des Prairies, membres, superficie et boisseaux manutentionnés, 1925-1928.

Provinces.	Membres.	Superficie.	Blé manutenté.
	nombre.	acres.	boiss.
1925-26 (Année de récolte)—			
Alberta.....	35,997	3,457,673	45,159,505
Manitoba.....	14,372	1,058,182	12,487,859
Saskatchewan.....	72,016	9,564,299	129,600,522
Total.....	122,385	14,080,154	187,247,886
1926-27 (Année de récolte)—			
Alberta.....	38,460	3,650,703	44,287,382
Manitoba.....	17,234	1,215,047	16,208,625
Saskatchewan.....	80,418	10,664,948	119,459,472
Total.....	136,112	15,530,698	179,955,479
1927-28 (Année de récolte)—			
Alberta.....	43,863	4,072,545	71,117,000
Manitoba.....	19,582	1,346,414	11,191,000
Saskatchewan.....	83,125	11,216,186	127,559,000
Total.....	149,570	16,635,145	209,870,000

Section 12.—Législation ouvrière au Canada.

Depuis 1915 le ministère du Travail publie chaque année un rapport sur la législation ouvrière au Canada. Les rapports de 1915 et de 1920 sont des consolidations de la législation en force en ces années. Les rapports des autres années donnent le texte de la législation adoptée au cours de chacune d'elles. Une troisième consolidation doit être publiée en 1929.

Quelques-unes des lois ouvrières contenues dans ces rapports ressortissent de l'autorité fédérale, les autres sont provinciales. C'est le résultat de la division des pouvoirs législatifs entre les autorités fédérale et provinciales. D'après la loi de l'Amérique Britannique du Nord, le Parlement fédéral légifère sur le commerce,

¹Voir aussi page 728 de l'Annuaire de 1925 et page 719, Annuaire de 1926.